

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 80289 Numéro SIREN : 483 161 097 Nom ou dénomination : A.R.D. DECO

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008268

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**

Date : 12/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/008268**
n° de gestion : **2005B80289**
n° SIREN : **483 161 097 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 12/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

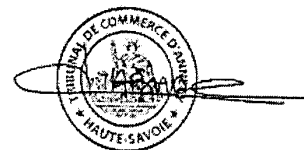
A.R.D. DECO - Sté par actions simplifiée
ZAC des Bordets I 62 Rue des Cygnes 74130 BONNEVILLE France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



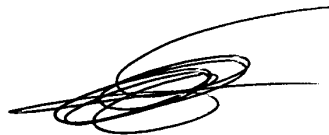
AB|G-7401/T-DEPOT-
ACTE/I-856860

.....
Greffé du Tribunal de Commerce d'Annecy - 19 avenue du Parmelan BP 70259
74007 ANNECY Cedex
Tél : 04 50 05 05 45

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiée exacte,
Le Président.
Monsieur Sébastien LAPORTE



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D. DECO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>62 rue des Cygnes 74130 BONNEVILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
		Frais de développement *	CX		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 691	19 117
		Fonds commercial (1)	AH		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		
		Constructions	AP	98 400	52 681
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 250 294	1 082 667
		Autres immobilisations corporelles	AT	466 496	202 403
		Immobilisations en cours	AV	73 425	73 425
		Avances et acomptes	AX		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
		Autres participations	CU		
		Créances rattachées à des participations	BB		
		Autres titres immobilisés	BD		
		Prêts	BF		
		Autres immobilisations financières*	BH	27 120	27 120
TOTAL (II)		BJ	1 942 429	1 356 869	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR	145 318	
		Marchandises	BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 182 709	
		Autres créances (3)	BZ	304 659	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	24 000	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	186 943		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	125 658		
	TOTAL (III)	CJ	1 969 288		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 911 717	2 554 848	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.D.DECO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 000)			DA	45 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	1 579 887	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	232 385	
	Subventions d'investissement			DJ	20 993	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 882 765	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	78 664	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	112 731	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	341 726	
	Dettes fiscales et sociales			DY	138 959	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	672 082		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 554 848		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	672 082
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	535	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO							Néant ☐ *		
							Exercice N		
							France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD	3 539 084	FE	884 911	FF	4 423 996	
		services *	FG	139 150	FH		FI	139 150	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 678 235	FK	884 911	FL	4 563 146	
	Production stockée*						FM	(9 331)	
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	6 704	
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 560 519
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	51 857	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 295 965	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	72 275	
	Salaires et traitements*						FY	596 628	
	Charges sociales (10)						FZ	274 885	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	226 296	
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	1 099	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	4 519 007
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	41 511	
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	360	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	1	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)							GP	361	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 843	
	Différences négatives de change						GS	795	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)							GU	4 638	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(4 277)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	37 234	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.D.DECO		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	11 140		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	11 140		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 743		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 743		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	5 396		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(189 754)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 572 021		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 339 636		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	232 385		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	526 776	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 591	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	19 300	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	6 704	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Pénalités, amendes fiscales et pénales			1 652				
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 091				
Subventions d'investissement virées au résultat				11 140			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
		Charges antérieures	Produits antérieurs				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.R.D.DECO										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	17 340	KE		KF	9 351	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	98 400	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	1 247 630	KT		KU	2 664	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	397 082	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	64 864	LC		LD	4 549	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	73 425	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 807 977	LO		LP	80 640		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	27 120	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	27 120	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 852 437	ØH		ØJ	89 991			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	26 691	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH	98 400	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 250 294	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	397 082	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	69 414	MU		
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	73 425	NB		
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV		NG		NH	1 888 618	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	27 120	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	27 120	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 942 429	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2020
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	15 804	PF	3 312	PG		PH	19 117	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	43 099	PW	9 581	PX		PY	52 681	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	922 417	QA	160 250	QB		QC	1 082 667	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	111 509	QE	39 708	QF		QG	151 217	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 742	QM	13 443	QN		QO	51 185	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	1 114 769	QV	222 983	QW		QX	1 337 752	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 130 573	ØP	226 296	ØQ		ØR	1 356 869	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF					
		- financières	UG	UH					
		- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 202

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.R.D. DECO</u>				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	27 120	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	1 182 709	1 182 709		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	201 754	201 754		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	71 690	71 690		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	19 272	19 272		
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	11 943	11 943		
	Charges constatées d'avance		VS	125 658	125 658		
TOTAUX		VT	1 640 147	1 613 027	27 120		
RENOIS	(1)	Montant des	VD				
		– Prêts accordés en cours d'exercice					
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	535	535			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	78 129	78 129			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	341 726	341 726			
Personnel et comptes rattachés		8C	49 559	49 559			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 083	49 083			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 699	6 699			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 000	24 000			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 617	9 617			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	112 731	112 731			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	672 082	672 082			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	69 486	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	201 201	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	232 385		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	23 919	WG	4 367		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX			
	Amendes et pénalités	WJ	1 652	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN		
					WN		
					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS					WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	202 542	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	18 693	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD		
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI		
				déficit (II moins I)	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		
					XO		

(lignes 1 à .
N° 2058-A

SAS A.R.D.DECO

Exercice N

Libellé

Montant

DONS OUVRANT DROIT A LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT

19 300

CHARGES EXCEPTIONNELLES NON DEDUCTIBLES

4 091

(lignes 1 à 3)
N° 2058-A

SAS A.R.D.DECO

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	125 275
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	125 275
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	49 559
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
					- Autres réserves	ZD	404 605				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	404 605		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E	88 370		Autres répartitions	ZF	88 370				
	TOTAL I	0F	492 976		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	492 976				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	2 428 266		YQ	1 307 247					
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT	368 057					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	211 154					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	53 933					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 432 684					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 230 134					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 295 965					
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	35 774					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	36 501					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	72 275					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	706 499					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	581 895					
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	595 240					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.32	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑩
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO	Néant	☒
--	-------	-------------------------------------

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Cegid Group

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.R.D.DECO</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.R.D.DECO</u>		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : <u>01/01/2019</u> et clos le : <u>31/12/2019</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel		YP	10	
Dont apprentis		YF		
Dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 563 146	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	6 704	
	TOTAL 1	OX	4 569 850	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
	TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		ON	618 924	
Variation négative des stocks		OQ	9 331	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 990 966	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	2 480	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 099	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
	TOTAL 3	OJ	2 622 803	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 947 047	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 947 047	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 569 850	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	/	/	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.D.DECO

ADRESSE (voie) 62 rue des Cygnes

CODE POSTAL 74130

VILLE BONNEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SJCF

N° SIREN (si société établie en France) 849457247 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 500

Adresse : N° 62 Voie rue des Cygnes

Code Postal 74130 Commune BONNEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté...

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.D.DECO

ADRESSE (voie) 62 rue des Cygnes

CODE POSTAL 74130

VILLE

BONNEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS A.R.D.DECO



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.R.D.DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 554 848 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 232 385 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.





Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



SAS A.R.D.DECO



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Fusion à l'envers avec SAS LRPG le 13/06/2019 (effet rétroactif au 01/01/2019) à la valeur comptable.
Sortie du régime de l'intégration fiscale au 01/01/2019.
Réduction de capital suivie d'une augmentation de capital.





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio n	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 340	9 351		26 691
Immobilisations incorporelles	17 340	9 351		26 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 400			98 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 247 630	2 665		1 250 295
- Installations générales, agencements aménagements divers	397 083			397 083
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 864	4 550		69 414
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		73 426		73 426
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 807 978	80 640		1 888 618
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 120			27 120
Immobilisations financières	27 120			27 120
ACTIF IMMOBILISE	1 852 438	89 991		1 942 429



SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	9 351	80 640		89 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	9 351	80 640		89 991
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice.	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 805	3 313		19 118
Immobilisations incorporelles	15 805	3 313		19 118
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 100	9 582		52 681
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	922 418	160 250		1 082 668
- Installations générales, agencements aménagements divers	111 509	39 708		151 218
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 742	13 443		51 185
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 114 769	222 983		1 337 752
ACTIF IMMOBILISE	1 130 574	226 296		1 356 870

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 640 147 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	27 120		27 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 182 709	1 182 709	
Autres	304 659	304 659	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	125 659	125 659	
Total	1 640 147	1 613 027	27 120
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	150 704
Etat produits à recevoir	19 272
Total	169 976



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 45 000,00 euros décomposé en 4 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 672 082 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	535	535		
- à plus de 1 an à l'origine	78 129	78 129		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 726	341 726		
Dettes fiscales et sociales	138 960	138 960		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	112 732	112 732		
Produits constatés d'avance				
Total	672 082	672 082		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	69 487			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	201 202			
(**) Dont envers les associés	112 732			

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	78 484
Congés à payer	49 559
Org.soc. charges à payer	2 352
Etat charges à payer	3 929
Total	134 323

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations mobilières	860		
Maintenance	3 394		
Assurances	1 405		
Prestations	120 000		
Total	125 659		



SAS A.R.D.DECO

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Evènements postérieurs à la clôture**

Conséquences liées à l'épidémie de Covid-19 :

- Baisse des ventes, des revenus et des flux de trésorerie opérationnels
- Interruption de la production
- Rupture dans les chaînes d'approvisionnement
- Indisponibilité de personnel

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	1 307 247
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunt BS 150 k€ : nantissement du matériel (tour + embarreur)	150 000
Autres engagements donnés	150 000
Total	1 457 247
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations
Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Cumul exercices antérieurs			1 295 214	23 065	1 318 279
Dotations de l'exercice			497 728	6 960	504 688
Cumul exercices antérieurs			1 365 275	26 516	1 391 791
Exercice			518 822	7 955	526 777
A un an au plus			533 714	5 303	539 017
A plus d'un an et cinq ans au plus			737 653		737 653
A plus de cinq ans					
A un an au plus			8 880	348	9 228
A plus d'un an et cinq ans au plus			21 349		21 349
A plus de cinq ans					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 40 311 euros

Utilisation de la méthode simplifiée de calcul des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté à la date de clôture, du salaire moyen de l'année en cours et d'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.





A.R.D. DECO

Société par Actions Simplifiée au capital de 45 000 Euros

Siège social
ZAC des Bordets
62 rue des Cygnes
74130 BONNEVILLE

SIREN 483 161 097 RCS ANNECY

Rapport du Commissaire aux Comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2019

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Rhône-Alpes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la C.R.C.C. de Chambéry

473 avenue des Mélèzes - BP 40 - 74311 THYEZ Cedex
Tél. +33(0)4 50 98 77 88

Société à Responsabilité limitée au capital de 51 000 € - Siren 408 730 620 RCS Annecy



A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.D. DECO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 5 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels relative à la crise sanitaire de la Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Stocks » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables, à en vérifier, par sondages, la correcte application et, pour ce qui concerne les dépréciations, à apprécier le caractère raisonnable des estimations effectuées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

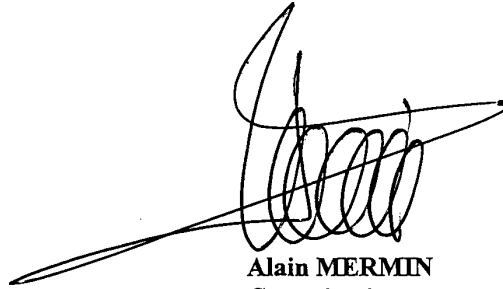
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Ce rapport est daté du 29 mai 2020, date de remise et d'exploitation des derniers documents nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

Fait à THYEZ, le 29 mai 2020
Pour la société FIDEXPERT AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Alain MERMIN
Commissaire aux comptes

11

SAS A.R.D.DECO **Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 691	19 118	7 573	1 535
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	98 400	52 681	45 719	55 301
Installations techniques, matériel et outillage	1 250 295	1 082 668	167 627	325 213
Autres immobilisations corporelles	466 497	202 403	264 094	312 695
Immob. en cours / Avances & acomptes	73 426		73 426	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 120		27 120	27 120
TOTAL IMMOBILISEES	1 822 299	1 136 870	685 539	721 884
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	145 318		145 318	154 649
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 182 709		1 182 709	737 900
Fournisseurs débiteurs	11 943		11 943	244 877
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	201 754		201 754	3 976
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	71 690		71 690	12 255
Autres créances	19 272		19 272	233 060
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	24 000		24 000	24 000
Disponibilités	186 944		186 944	241 000
Charges constatées d'avance	125 659		125 659	5 058
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 499 289		3 469 289	3 058 774
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES D'ARTICULATION				
TOTAL ACTIF	3 911 718	1 356 870	2 554 848	2 378 639

SAS A.R.D.DECO**Bilan**

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 000	45 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 579 887	1 263 653
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	9 921 666	4 044 605
Subventions d'investissement	20 993	32 134
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 892 166	11 892 166
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FOND PROPRES	11 892 166	11 892 166
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 892 166	11 892 166
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	78 129	209 845
Découverts et concours bancaires	535	362
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	78 664	210 207
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	112 732	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 726	260 503
Personnel	49 559	50 154
Organismes sociaux	49 084	51 354
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 699	3 434
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 000	42 670
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	9 618	9 847
Dettes fiscales et sociales	138 960	157 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		579
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 692 004	1 692 004
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 554 848	2 378 639

SAS A.R.D.DECO**Compte de résultat**

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises			9 492	0,24	-9 492	-100,00
Production vendue	4 563 147	100,00	4 004 384	99,76	558 762	13,95
Production stockée	-9 331	-0,20	12 824	0,32	-22 155	-172,76
Subventions d'exploitation			1 000	0,02	-1 000	-100,00
Autres produits	6 704	0,15	52 625	1,31	-45 921	-87,26
Total	4 560 520	99,94	4 080 326	101,66	480 194	11,77
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises			9 492	0,24	-9 492	-100,00
Achats de m.p & aut.approv.	51 857	1,14	52 349	1,30	-491	-0,94
Total	51 857	1,14	61 841	1,54	-9 984	-16,14
MARGE SUR M/SES & MAT	4 508 663	98,80	4 018 485	100,54	490 178	12,23
CHARGES						
Autres achats & charges externes	3 295 965	72,23	2 923 020	72,82	372 946	12,76
Impôts, taxes et vers. assim.	72 276	1,58	89 521	2,23	-17 245	-19,26
Salaires et Traitements	596 629	13,07	606 585	15,11	-9 956	-1,64
Charges sociales	274 885	6,02	278 010	6,93	-3 125	-1,12
Amortissements et provisions	226 296	4,96	269 178	6,71	-42 882	-15,93
Autres charges	1 100	0,02	474	0,01	626	131,91
Total	4 467 151	97,90	4 166 788	103,81	300 363	7,21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	415 512	9,12	851 697	20,89	-436 185	-51,20
Produits financiers	362	0,01	360	0,01	2	0,48
Charges financières	4 639	0,10	3 663	0,09	976	26,65
Résultat financier	-4 277	-0,09	-3 303	-0,08	-975	29,51
RÉSULTAT COURANT	411 235	9,03	848 394	20,80	-437 159	-51,53
Produits exceptionnels	11 140	0,24	393 228	9,80	-382 088	-97,17
Charges exceptionnelles	5 744	0,13	8 854	0,22	-3 110	-35,12
Résultat exceptionnel	5 397	0,12	384 375	9,58	-378 978	-98,60
Impôts sur les bénéfices	-189 754	-4,16	-171 836	-4,28	-17 918	10,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	232 385	5,09	404 605	10,08	-172 220	-42,56

SAS A.R.D.DECO**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS A.R.D.DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 554 848 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 232 385 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

SAS A.R.D.DECO



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

SAS A.R.D.DECO



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Fusion à l'envers avec SAS LRPG le 13/06/2019 (effet rétroactif au 01/01/2019) à la valeur comptable.

Sortie du régime de l'intégration fiscale au 01/01/2019.

Réduction de capital suivie d'une augmentation de capital.



SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio n	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 340	9 351		26 691
Immobilisations incorporelles	17 340	9 351		26 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 400			98 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 247 630	2 665		1 250 295
- Installations générales, agencements aménagements divers	397 083			397 083
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 864	4 550		69 414
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		73 426		73 426
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 807 978	80 640		1 888 618
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 120			27 120
Immobilisations financières	27 120			27 120
ACTIF IMMOBILISE	1 852 438	89 991		1 942 429

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	9 351	80 640		89 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	9 351	80 640		89 991
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 805	3 313		19 118
Immobilisations incorporelles	15 805	3 313		19 118
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 100	9 582		52 681
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	922 418	160 250		1 082 668
- Installations générales, agencements aménagements divers	111 509	39 708		151 218
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 742	13 443		51 185
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 114 769	222 983		1 337 752
ACTIF IMMOBILISE	1 130 574	226 296		1 356 870

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 640 147 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	27 120		27 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 182 709	1 182 709	
Autres	304 659	304 659	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	125 659	125 659	
Total	1 640 147	1 613 027	27 120
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	150 704
Etat produits à recevoir	19 272
Total	169 976

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 45 000,00 euros décomposé en 4 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 672 082 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	535	535		
- à plus de 1 an à l'origine	78 129	78 129		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 726	341 726		
Dettes fiscales et sociales	138 960	138 960		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	112 732	112 732		
Produits constatés d'avance				
Total	672 082	672 082		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	69 487			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	201 202			
(**) Dont envers les associés	112 732			

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	78 484
Congés à payer	49 559
Org.soc. charges à payer	2 352
Etat charges à payer	3 929
Total	134 323

Comptes de régularisation**- Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations mobilières	860		
Maintenance	3 394		
Assurances	1 405		
Prestations	120 000		
Total	125 659		



SAS A.R.D.DECO



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Evènements postérieurs à la clôture**

Conséquences liées à l'épidémie de Covid-19 :

- Baisse des ventes, des revenus et des flux de trésorerie opérationnels
- Interruption de la production
- Rupture dans les chaînes d'approvisionnement
- Indisponibilité de personnel

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	1 307 247
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunt BS 150 k€ : nantissement du matériel (tour + embarreur)	150 000
Autres engagements donnés	150 000
Total	1 457 247
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valours fonciers			31 022 835	34 300	31 057 135
Cumul exercices antérieurs			1 295 214	23 065	1 318 279
Dotations de l'exercice			497 728	6 960	504 688
Amortissements			1 792 942	23 065	1 816 007
Cumul exercices antérieurs			1 365 275	26 516	1 391 791
Exercice			518 822	7 955	526 777
Redevances payées			1 088 409	3 474	1 091 883
A un an au plus			533 714	5 303	539 017
A plus d'un an et cinq ans au plus			737 653		737 653
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			1 274 887	5 303	1 280 190
A un an au plus			8 880	348	9 228
A plus d'un an et cinq ans au plus			21 349		21 349
A plus de cinq ans					
Value résiduelle			36 222	28	36 250
Montant pris en charge dans l'exercice			518 822	7 955	526 777

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 40 311 euros

Utilisation de la méthode simplifiée de calcul des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté à la date de clôture, du salaire moyen de l'année en cours et d'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
CORRESPONDANT A L'AFFECTATION PROPOSEE

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 232 385,07 Euros telle qu'elle est proposée par la Direction, à savoir :

- Au compte « Autres Réserves » 232 385,07 €.

Certifiée exacte,
Le Président.
Monsieur Sébastien LAPORTE

